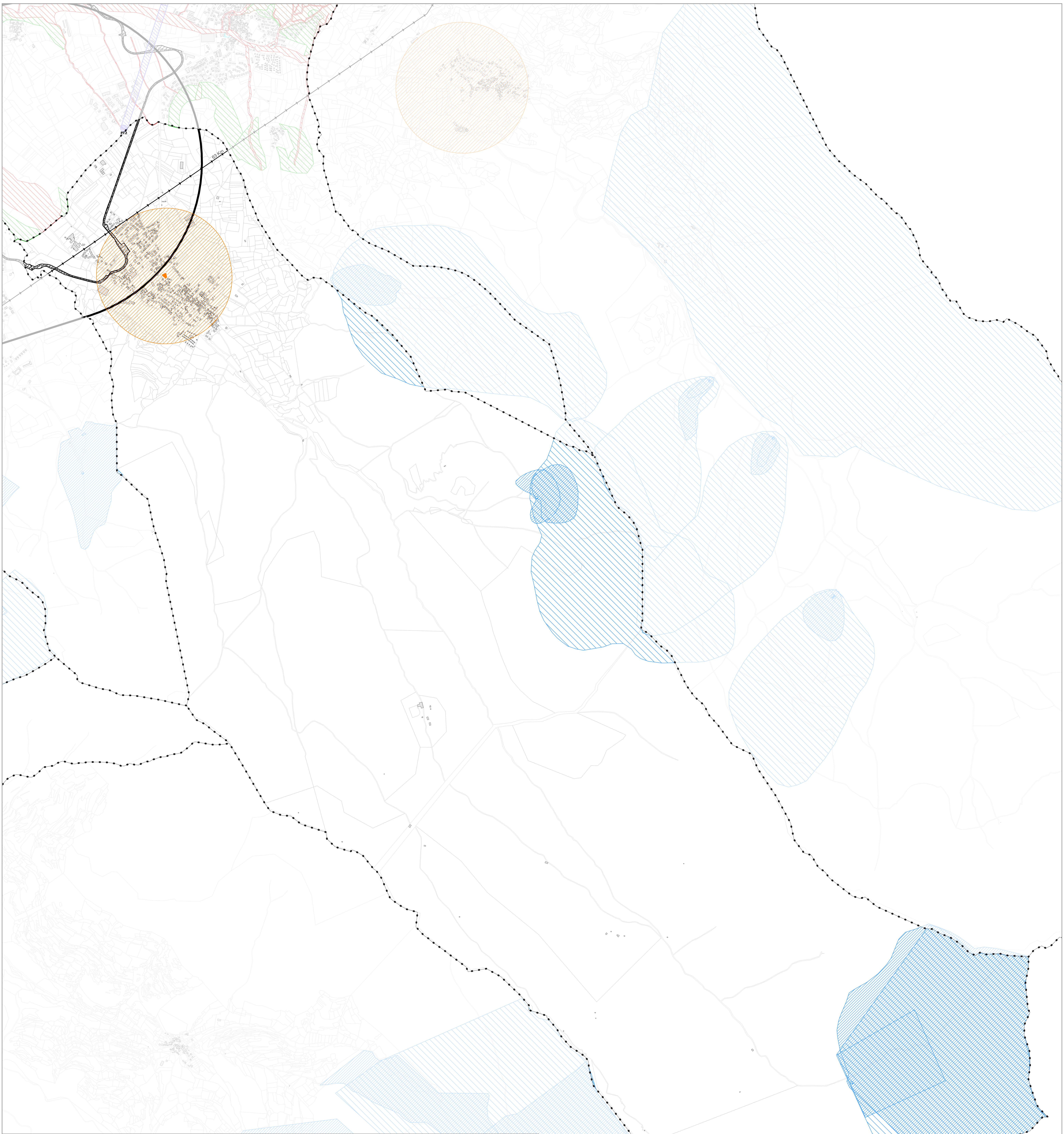




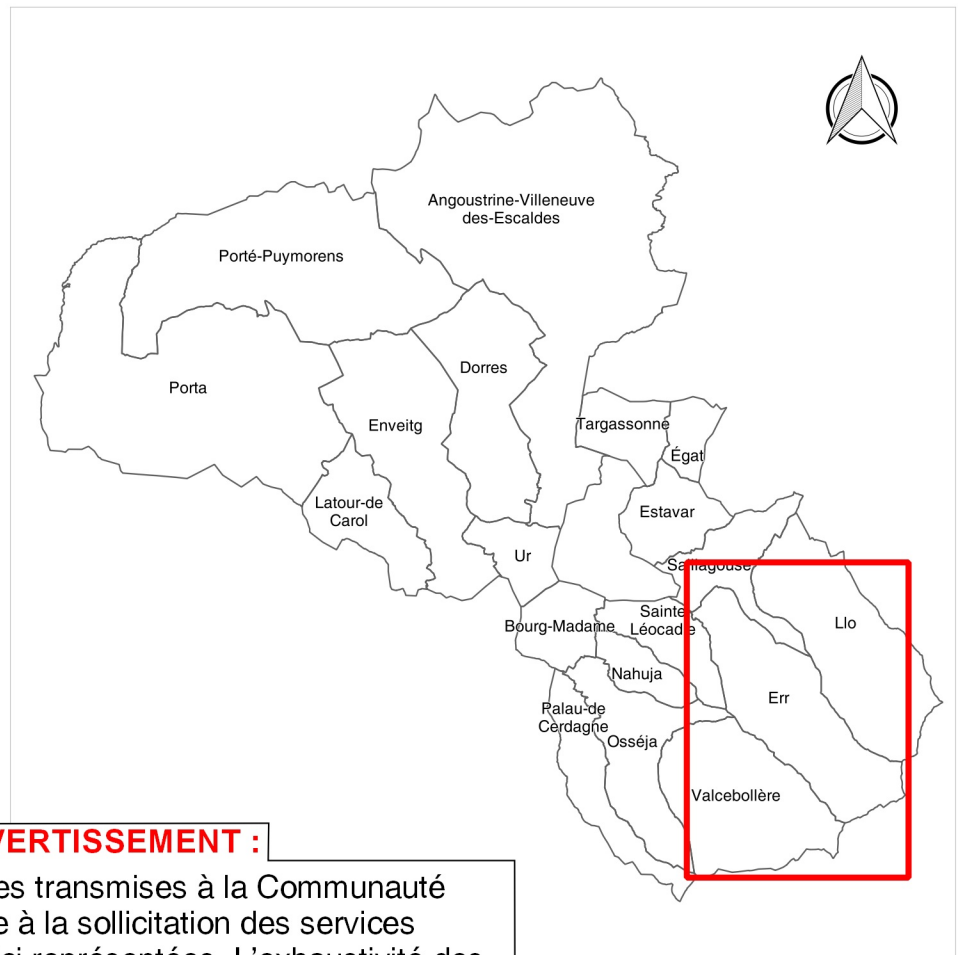
ANNEXES

Plan des servitudes d'utilité publique

Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne

Commune de Err : Territoire communal

Échelle : 1/10000ème (au format A0)



AVERTISSEMENT :
Seules les servitudes transmises à la Communauté de Communes suite à la sollicitation des services gestionnaires sont ici représentées. L'exhaustivité des servitudes représentées n'est donc pas garantie. Pour toute utilisation, il convient de consulter les services gestionnaires.



PLU approuvé le 19 décembre 2019



LÉGENDE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

CONSERVATION DU PATRIMOINE

- Eau

- AS1 - Protection des eaux potables, périmètre de protection immédiate
- AS1 - Protection des eaux potables, périmètre de protection rapprochée
- AS1 - Protection des eaux potables, périmètre de protection éloignée

- Monument historique

- AC1 - Élément classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques
- Monument naturel et site
- AC2 - Site classé ou inscrit

UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS

- Énergie hydraulique

- I2 - Périmètre de submersion et d'occupation temporaire
- * Se reporter aux documents SUP I2

- Électricité

- I4 - Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne

- Mines et Carrières

- I6 - Servitude relative à l'exploitation des mines et carrières
- * Se reporter aux documents SUP I6

- Transport ferroviaire

- T1 - Zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer

- Balisage aéronautique

- T4 - Servitude aéronautiques de balisage
- * Pas de représentation graphique

- Circulation aérienne

- T5 - Servitude aéronautique de dégagement
- * Aérodrome militaire : Pas de plan en raison de restrictions de défense

- Extérieur des zones de dégagement

- T7 - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- * Pas de représentation graphique

- Circulation terrestre

- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération

- Communication électronique

- PT2 - Servitude de protection contre les obstacles

- Télécommunication

- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- * Se reporter également aux documents SUP PT3

SALUBRITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Sécurité publique

- PM1 - Zone inondable (PPRI)
- Zone à risque fort, inconstructible
- Zone à risque moyen, constructibilité soumise à conditions
- PM1 - Mouvement de terrain
- Zone à risque fort, inconstructible
- Zone à risque moyen, constructibilité soumise à conditions

*** Limite communale

□ Limite parcellaire

■ Bâtiment